



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 septembre 2010

Date d'affichage
16 septembre 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
finances – Décision modificative
n°3.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalèle, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à DUPONT Thierry, FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier les crédits suivants :

Section d'investissement Recettes

Chapitre 041

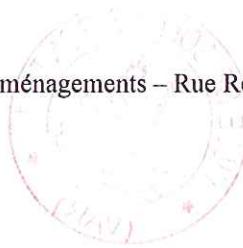
01 compte 1021	⇒	+ 10 000 €
01 compte 238	⇒	<u>+ 32 400 €</u>
		42 400 €

Chapitre 10

01 compte 10222	⇒	+ 52 000 €
-----------------	---	------------

Chapitre 13

020 compte 1323	⇒	- 35 000 €
822 compte 1323	⇒	+ 26 000 €
822 compte 1323	<u>Opération 905 : « Travaux et aménagements – Rue République »</u>	⇒ - 39 000 €
414 compte 1328	⇒	+ 40 000 €
213 compte 1341	⇒	+ 16 875 €
813 compte 1341	⇒	+ 11 725 €



822 compte 1341 \Rightarrow + 6 000 €
+ 26 600 €

TOTAL RECETTES : + 121 000 €

Dépenses :

Chapitre 040

01 compte 13911 \Rightarrow + 3 000 €
01 compte 13913 \Rightarrow + 2 000 €
5 000 €

Chapitre 041

01 compte 2112 \Rightarrow + 10 000 €
01 compte 2315 \Rightarrow + 32 400 €
42 400 €

Chapitre 16

01 compte 1641 \Rightarrow + 1 200 €

Chapitre 20

020 compte 205 \Rightarrow - 140 000 €

Chapitre 21

822 compte 2115 \Rightarrow + 112 400 €

Chapitre 23

414 compte 2313 \Rightarrow + 100 000 €

TOTAL DEPENSES : + 121 000 €

Section Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 042

01 compte 777 \Rightarrow + 5 000 €

Chapitre 73

01 compte 7311 \Rightarrow + 7 000 €

TOTAL RECETTES : + 12 000 €

Dépenses :

Chapitre 55
814 compte 6554 \Rightarrow + 12 000 €

TOTAL DEPENSES : + 12 000 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE les modifications de crédit proposées par monsieur le maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

